DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

N°148/2026

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU la loi n°93-121 du 27 janvier 1993,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4.

VU le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-1, R.417-9, R.417-10, R.417-10, R.417-11, R.417-12 et R.325-1 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière,

VU les arrêtés interministériels des 10 et 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (4ème partie) approuvé par arrête du 7 juin 1977,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'organisation, le 11 novembre 2026, à 10h30, de la cérémonie commémoration du 11 novembre 1918, place des Diables Rouges,

Considérant le danger que peut représenter le passage et le stationnement de véhicules durant cette manifestation.

A R R E TE

Art. 1 : Le **mercredi 11 novembre 2026**, de 8h00 à 13h00, le stationnement Place des Diables Rouges sera interdit.

Art. 2 : Le même jour, à compter de 10h00 et pendant la durée de la cérémonie, la circulation sera interdite dans la Grand'Rue (de la rue des Oiseaux à la rue de l'Eglise), ainsi que dans la rue de la Rivière.

Art 3 : Pendant cette même durée, une déviation sera installée par la rue des Oiseaux, de la Cote 425, du 152ème R.I et des Fleurs.

Art. 4 : La rue du 152ème RI sera mise à double sens de circulation.

Art 5 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Mairie conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Art 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Steinbach
- Les archives de la Mairie.

Steinbach, le 22 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE STEINBACH 68700 (Ht-Rhin)

Lionel KOENIG.

Mise en ligne le : 23/10/2026 08:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Steinbach
https://www.steinbach-alsace.fr/documents_administratifs/83762